

## MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par :

---

Noa Alexandre et Valérie, Chaussée du Canal 17 b, 1897 Le Bouveret, pour la pose d'une pergola, d'une cabane de jardin et la plantation de deux haies, parcelle n° 3128, plan n° 13, sise au lieu-dit « Au Culat », au Bouveret, zone de construction R2.

**Coordonnées : 2'555'810 / 1'136'710**

**Auteurs des plans : Les requérants**

---

Alvarez - Dervev Faustino et Vanessa, Chemin du Culat 12, 1897 Le Bouveret, pour la pose d'une cabane de jardin, parcelle n° 2871, plan n° 9, sise au lieu-dit «Au Culat», au Bouveret, zone de construction R2.

**Coordonnées : 2'555'680 / 1'136'980**

**Auteurs des plans : Les requérants**

---

Rive-Bleue SA, Route de la Plage 130, 1897 Le Bouveret, pour la pose d'une cabane de jardin, parcelle n° 4, plan n° 1, sise au lieu-dit «Village du Bouveret», au Bouveret, zone de construction Vieux Village

**Coordonnées : 2'554'825 / 1'137'422**

**Auteur des plans : La requérante**

---

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 10 mai 2019



## MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par :

---

Carmesoud SA, avenue du Fossau 22B, 1896 Vouvry, pour la construction d'une villa, parcelle no 3217, plan no 13, sise au lieu-dit « Au Culat », au Bouveret, zone de construction R2.

**Coordonnées : 2'555'890 / 1'136'710**

**Auteur des plans : La requérante**

---

Carmesoud SA, avenue du Fossau 22B, 1896 Vouvry, pour la construction d'une villa jumelle, parcelle no 3130, plan no 13, sise au lieu-dit « Au Culat », au Bouveret, zone de construction R2.

**Coordonnées : 2'555'860 / 1'136'680**

**Auteur des plans : La requérante**

---

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 10 mai 2019

**Administration communale**